

TARIFS DES OPERATIONS D'IMMATRICULATION AU 09/09/2015

**TOUS LES TARIFS INDICUES DANS CETTE GRILLE INCLUENT LA TAXE DE GESTION (4€)
ET LA REDEVANCE D'ACHEMINEMENT (2,76 €)**

Cyclomoteurs moins de 50 cm3	GRATUIT toutes opérations
Véhicules propres fonctionnant exclusivement ou non au gaz (naturel ou pétrole liquifié) électricité, superéthanol E85	2,76 €
	ajouter éventuellement la taxe sur les véhicules polluants pour les VP (voir NB) et la taxe parafiscale pour les véhicules utilitaires (voir rubrique taxe parafiscale ci-après)
Changement de domicile tout département	
Certificat gris ou bleu- immatriculation type 4444 AA 44 ou 444 AAA 44	2,76 €
Certificat beige - immatriculation type AA-444-AA	GRATUIT
Certificat beige - immatriculation type AA-444-AA - 4ème changement	2,76 €
Changement d'état matrimonial	2,76 €
Perte ou vol, détérioration carte grise, changement de raison sociale (sans création de personne morale), modification état-civil	
Certificat gris ou bleu- immatriculation type 4444 AA 44 ou 444 AAA 44	2,76 €
Certificat beige - immatriculation type AA-444-AA moto jusqu'à 125cm3(1CV)	18,76 €
Certificat beige - immatriculation type AA-444-AA autres véhicules	54,76 €
Cartes W	102,76 €
Taxe parafiscale pour tous les véhicules utilitaires y compris les véhicules propres	
Camionnettes PTC inférieur ou égal à 3 tonnes 5	34,00 €
Camions PTC supérieur à 3 tonnes 5 et inférieur à 6 tonnes	127,00 €
Camions PTC égal à 6 tonnes et inférieur à 11 tonnes	189,00 €
Camions PTC à partir de 11 tonnes	285,00 €
Autocars	285,00 €
Tracteurs routiers	285,00 €

Véhicule neuf - Véhicule en provenance de l'étranger Changement de propriétaire véhicules d'occasion

Mode de calcul : nombre de chevaux fiscaux (indiqué en P6 sur le certificat d'immatriculation) multiplié par le prix du cheval arrondi à l'€ le plus proche en application du code général des impôts + la taxe pour frais de gestion de 4 € + la redevance d'acheminement de 2,76 €

Nb de chevaux	Voitures particulières et camionnettes avec PTAC inférieur ou égal à 3T5		Motocyclettes, tracteurs routiers, utilitaires avec PTAC supérieur à 3T5	
	moins de 10 ans	plus de 10 ans	moins de 10 ans	plus de 10 ans
prix du cheval	48,00	24,00	24,00	12,00
1	54,76	30,76	30,76	18,76
2	102,76	54,76	54,76	30,76
3	150,76	78,76	78,76	42,76
4	198,76	102,76	102,76	54,76
5	246,76	126,76	126,76	66,76
6	294,76	150,76	150,76	78,76
7	342,76	174,76	174,76	90,76
8	390,76	198,76	198,76	102,76
9	438,76	222,76	222,76	114,76
10	486,76	246,76	246,76	126,76
11	534,76	270,76	270,76	138,76
12	582,76	294,76	294,76	150,76
13	630,76	318,76	318,76	162,76
14	678,76	342,76	342,76	174,76
15	726,76	366,76	366,76	186,76
16	774,76	390,76	390,76	198,76
17	822,76	414,76	414,76	210,76
18	870,76	438,76	438,76	222,76
19	918,76	462,76	462,76	234,76
20	966,76	486,76	486,76	246,76
Remorques, caravanes, tracteurs agricoles et forestiers	78,76	WW	52,00	

NB:Le véhicule peut également être soumis à l'écotaxe et/ou à la taxe sur les véhicules polluants

L'écotaxe s'applique aux véhicules genre VP acquis et immatriculés pour la 1ère fois en France ou à l'étranger à compter du 1er janvier 2008 et émettant plus de 135g/km de CO2

la taxe sur les véhicules polluants s'applique aux véhicules genre VP mis en circulation à compter du 1er juin 2004 et émettant plus de 200g/km

Le taux d'émission de CO2 est indiqué à la rubrique V7 sur la carte grise

Le paiement du certificat d'immatriculation s'effectue exclusivement par chèque libellé à l'ordre de Régie préfecture de Nantes / Régie sous-préfecture de St Nazaire